

---

## **IMPORTANT A LIRE : MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES**

**CLIQUER SUR TELECHARGER POUR INSTALLER LA MISE A JOUR**

*Nous vous recommandons d'imprimer ce document pour plus de facilité. (clic droit, imprimer).*

### **1. Modifications de tarifs**

- Pour les spécialités 01,22 et 23 uniquement :  
Modification de l'acte SNP (Soins Non Programmés) pour une tarification à 15€ lorsque le praticien prend en charge, à la demande de la régulation du Samu/SAS, un patient hors de sa patientèle